



Consultation pour l'Elaboration d'un guide juridique pour la protection des droits des personnes vivant avec le VIH

Termes de référence

Contexte :

Depuis le début de l'épidémie de SIDA, la stigmatisation et la discrimination ont alimenté la transmission du VIH et ont largement aggravé les répercussions négatives de l'épidémie. La stigmatisation et la discrimination associées au VIH continuent à se manifester dans tous les pays et dans toutes les régions du monde et constituent des obstacles majeurs à la prévention de nouvelles infections, à l'atténuation de l'impact et à la fourniture d'une prise en charge, d'un soutien et d'un traitement adéquats.

La stigmatisation associée au SIDA est provoquée par toutes sortes de facteurs, notamment une mauvaise compréhension de la maladie, les mythes concernant la transmission du VIH, l'insuffisance de l'accès au traitement, la manière dont les médias parlent de l'épidémie, le fait que le SIDA soit incurable, ainsi que les préjugés et les craintes liés à un certain nombre de questions sensibles d'ordre social comme la sexualité, la maladie et la mort, et la consommation de drogues.

La stigmatisation peut conduire à la discrimination et à d'autres violations des droits de l'être humain, ce qui affecte fondamentalement le bien-être des personnes vivant avec le VIH et ce qui compromet les démarches et initiatives entreprises jusque là pour atteindre certains buts fixés en matière de santé publique.

La Déclaration d'engagement, adoptée en juin 2001 lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, souligne le consensus mondial sur la nécessité de lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au SIDA.

La Déclaration stipule que le combat contre la stigmatisation et la discrimination est une condition préalable à l'efficacité de la prévention et de la prise en charge, et réaffirme que la discrimination liée au statut sérologique d'une personne constitue une violation des droits de l'homme.

Les ripostes au VIH et au SIDA constituent un procédé continu, allant de la prévention à la prise en charge et au traitement, et les effets négatifs de la stigmatisation et de la discrimination peuvent être perçus dans tous ces éléments de la riposte. En effet, la conviction profonde des acteurs de la lutte contre le VIH/SIDA est que chacun devrait

pouvoir librement solliciter et recevoir le conseil et le test volontaires et confidentiels pour connaître son statut VIH sans en craindre les répercussions.

Les personnes dont le test VIH est négatif doivent bénéficier de conseil sur la prévention afin de pouvoir rester négatives. Celles dont le test VIH est positif doivent être traitées et prises en charge, et recevoir des conseils sur la prévention afin de protéger les autres de l'infection et de se protéger elles-mêmes d'une réinfection. Les personnes vivant avec le VIH et le SIDA doivent pouvoir vivre ouvertement et recevoir compassion et soutien au sein de leurs communautés. Leur exemple d'ouverture donne aux autres une perception du risque et en charge et de traitement.

Bien qu'elle ne soit pas suffisante pour modifier les attitudes sociales, la législation est importante pour lutter contre les actes de discrimination. La société civile, notamment les organisations de personnes vivant avec le VIH, ainsi que d'autres segments de la population, tels que les systèmes policier et judiciaire, ont un rôle central à jouer.

La réforme des lois qui étant fondée sur des attitudes et normes sociales profondément enracinées telles exige une collaboration intersectorielle ainsi qu'une identification des cas et des formes de discriminations qui se produisent contre les PVVIH ; ceci suppose tout d'abord que les personnes vivant avec le VIH soient informés et conscients de leurs droits. Bien qu'elle ne soit pas suffisante pour modifier les attitudes sociales, la législation est importante pour lutter contre les actes de discrimination. La société civile, notamment les organisations de personnes vivant avec le VIH, ainsi que d'autres segments de la population, tels que les systèmes policier et judiciaire, ont un rôle central à jouer.

En Tunisie, bien que des travaux de recherche et d'analyse des textes de loi relatifs au VIH/SIDA aient été menés, soutenus notamment par le Programme des Nations Unies pour le Développement, il n'existe pas encore de guide juridique destiné aux personnes affectées par le VIH/SIDA, notamment les personnes vivant avec le VIH.

A cet effet, et dans le cadre de son plan d'action du programme d'appui du Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, l'ATL MST/SIDA-Section de Tunis compte élaborer, avec l'appui du PNUD et l'ONUSIDA¹, un guide juridique à l'usage des personnes vivant avec le VIH ainsi que leur entourage. Ce guide sera destiné à informer les PvVIH sur leurs droits en Tunisie et les services et recours en relation; il les informera également sur les recours juridiques possibles en cas d'atteinte à leurs droits prévenant ainsi les actes de discrimination qui pourraient être commis à leur rencontre.

Objectifs:

- Contribuer aux efforts de prévention et de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH en les outillant d'un guide juridique qui répond à leurs besoins en connaissances de leurs droits, des services administratifs et juridiques disponibles et en relation avec leur statut ainsi que des recours possibles. Le guide couvrira les aspects

¹ Dans le cadre de la convention entre le Groupe Thématique des Nations Unies sur le sida en Tunisie et l'ONFP bénéficiaire principal du projet avec le GFATM

susmentionnés prévus par la loi tunisienne ainsi que les déclarations internationales signées par la Tunisie en termes de droit :

- à l'accès aux services de santé et au traitement
- à la prise en charge et à la sécurité sociale
- à l'information et à l'éducation
- à la sécurité sociale
- à l'égalité et à la non-discrimination
- au travail, à la liberté et à la sécurité de la personne
- à la vie familiale

Le guide juridique sera rédigé de manière à être accessible et facilement utilisable et exploitable. Son format facilitera la mise à jour de l'information qu'il contient.

Outre l'information juridique, Le guide devra aussi inclure une cartographie de références telles que les adresses, les contacts et les mandats des différents services, des exemplaires de formulaires, les contacts d'organismes ressources (ONG, services gouvernementaux, sites web, cellules d'écoute, ...)

Principales tâches / produits attendus:

- Recenser les travaux de recherche/les ouvrages /guides portant sur la loi et le VIH/SIDA et/ou sur les droits des personnes vivant avec le VIH en Tunisie ainsi que les textes juridiques en vigueur en Tunisie (codes, lois, décrets, arrêtés, circulaires, notamment celles prises par les ministres de la Santé publique et les Affaires sociales) ;
- Mener des focus groupes /entretiens avec un nombre de PvVIH de profils différents afin de relever leurs besoins en matière juridique, leur vision du guide à élaborer et avec des représentants des différentes catégories d'intervenants (parlementaires, juges, avocats, représentants des différentes administrations concernées, représentants de la société civile, ..)
- Elaborer un guide juridique à l'usage des personnes vivant avec le VIH en Tunisie
- Elaborer un rapport synthétique contenant, entre autres, les résultats de la recherche documentaire, des focus groupes/entretiens et décrivant la méthodologie utilisée dans l'élaboration du guide ; Le rapport inclura un ensemble de recommandations concernant le travail de plaidoyer à faire afin d'améliorer le cadre législatif ainsi que les pistes de dissémination du guide auprès de la population cible et des intervenants
- Présenter le travail effectué et le guide lors de l'atelier de présentation du guide juridique

Le consultant reportera à et collaborera directement avec les vis-à-vis PNUD et ATL MST/SIDA Tunis

Profil attendu du consultant :

- Formation académique en sciences juridiques et/ou en Droit et législation tunisiens ;
- Maîtrise du cadre réglementaire régissant les droits et recours des PvVIH
- Expériences professionnelles précédentes en matière de Droits et VIH/SIDA
- Compréhension profonde des et importante sensibilité aux concepts des Droits Humains
- Bonnes capacités de communication et d'échange avec les bénéficiaires et les différents intervenants
- Excellentes capacités analytiques, pédagogiques et rédactionnelles en langues arabe et française.

Durée de la consultation :

La durée de la consultation est de 30 jours étalés sur 45 jours.